

Chers patients :

**A PARTIR DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE LA DUREE  
DE VALIDITE DE VOS ORDONNANCES  
CHANGE :**

1. VOS ORDONNANCES AURONT UNE  
VALIDITE DE 3 MOIS (PAR DEFAUT) SAUF  
MENTION CONTRAIRE DU PRESCRIPTEUR.
  
2. VOS ORDONNANCES SERONT  
VALABLES 3 MOIS DE JOUR à JOUR ET  
NON PLUS 3 MOIS FIN DE MOIS.

N'hésitez pas à demander plus d'information à votre pharmacien.